

Marie Moret à monsieur Chastanier, 30 août 1897

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation2 p. (353r, 354r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 30 août 1897,
Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46834>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméPréparation du numéro de septembre 1897 du journal *Le Devoir*. Retourne à Chastanier les épreuves corrigées d'articles du *Le Devoir*. Félicite Chastanier du soin de la composition. Place disponible du fait de l'emploi d'un caractère fin : le roman occupera les pages disponibles. Elle fait une série de remarques sur la composition des différentes pages et attend les épreuves des autres parties du

numéro. Indique qu'il est indispensable que le mot Familière apparaisse sur l'adresse des envois de l'imprimerie, car il existe trois veuves Godin à Guise. En post-scriptum, Marie Moret signale à Chastanier qu'elle a une contusion à l'épaule et s'excuse pour la mauvaise qualité de son écriture.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Compliments](#), [Santé](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Grise Familistère
30 aout 1899
Il y a dans celle
que je manuscrit je vais
signaler le fait ici pour
éviter si possible sa répanda-
tion. Monsieur Chastanier

J'ai l'honneur de vous con-
firmer ma lettre du 24 courant
et de vous informer que je vous
retourne par ce courrier toutes
les copies annoncées par votre
lettre du 26.

J'ai constaté avec plaisir le
soin de la composition. Quand
le caractère sera plus gros,
ce sera parfait. La finesse
du caractère pour ce numéro
a fait que nos rubriques
habituelles occuperont moins
de page que nous ne l'avons
pensé. Mais le roman est
là pour justifier.

Craie mes rubriques :
Toutes les familières
ou pages reçus - fait ainsi
doivent occuper chacune une
page spéciale. Je compte sur
vos bons soins pour faire
imposer le titre en conséquence

- A la fin de l'avenement
féministe, j'ai mis une page
pour le cas (qui m'a para-
ssé) où il y aurait un
blanc à remplir. Je vous
serai obligée d'envoyer de
me retourner le morceau,
si il n'est pas utilisé.

Pages 3B et 4B il ne faut pas
~~que l'ensemble~~ faire un tout
de page ; l'heure est due à une
paginatation factice du manus-
crit.

- En bas du tableau des Cau-
rances matellettes, page 375
dans cette seconde partie

il y a aussi une encyclopédie
que au manuscrit, je vais
signalor le fait ici pour
éviter si possible sa reproduc-
tion. Ce sont les recettes
sociales qui atteignent le
chiffre de 146.300^{fr.}, les
recettes individuelles sont de
41.000^{fr.}.

Je vous remercier bientôt
la mise en page des premiers
articles, et nous serai obligé
Monsieur, de bien vouloir
aussi m'envoyer celle du
reste du numéro en printe.

Nous voudrez bien faire aussi
m'envoyer la correction.

Dites, dans nos bureaux
si il vous plait Monsieur les
tours de quatre pages.

qu'il faut toujours men-
trancer le mot
Familistère sur mon
adresse. Merci que mon
soyennes à cette fois
verses du nom de Gédin.

Agreed je vous prie,
Monsieur l'assurance
de toute ma considé-
rationable amitié

Le Maréchal
meilleures salutations
et tranché

je me suis contusionnée
l'épaule et suis gênée pour
écrire, excusez cette mau-
vaise lettre je vous prie.